



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

MW/PR

Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des chances

Procès-verbal de la réunion du 15 juin 2010

ORDRE DU JOUR :

Visite de l'Office social de la Ville d'Esch-sur-Alzette avec une délégation de la Commission "Famille, Solidarité et Intégration" du Parlement des Jeunes

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Emile Eicher, M. Mill Majerus, M. Marcel Oberweis (en rempl. de M. Paul-Henri Meyers), Mme Vera Spautz

Parlement des Jeunes :

M. Alex Mersch, M. Alireza Mohtashami, M. Gilles Ramponi, Mme Riza Santos

Office social de la Ville d'Esch-sur-Alzette :

Mme Vera Spautz, Mme Marie-Line Lefèvre, Mme Gwen Tanson, M. John Back, M. Jos Kollmesch

Mme Danielle Sassel, Chef de service, Service de la Sécurité sociale

M. Jorsch Kass, Responsable du Département Jeunesse

Mme Marianne Weycker, de l'administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Jean Colombera, Mme Viviane Loschetter, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille et de l'Intégration

*

Présidence : M. Mill Majerus, Président de la Commission

*

Deux faits ont principalement motivé la Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances à effectuer une visite auprès d'un office social : d'une part, 2010 est l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; dans le cadre du débat d'orientation sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays du 10 mars 2010 à la Chambre des Députés, le sujet a été abordé à l'occasion d'une interpellation sur la pauvreté des jeunes (interpellation de Mme Viviane Loschetter).

D'autre part, les travaux parlementaires de la Commission se concentrent actuellement sur le projet de loi 6021 sur le surendettement.

Par ailleurs, dans le contexte de la collaboration avec le Parlement des Jeunes, la Commission avait proposé aux jeunes d'entreprendre quelque chose ensemble en tant que partenaires égaux. En accord avec Mme Vera Spautz, échevine sociale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et membre de la Commission parlementaire, la présente visite a alors été organisée.

Les responsables de l'Office social font savoir que la population de la Ville d'Esch-sur-Alzette vient de dépasser le seuil de 30.000 habitants. 53% des habitants sont de nationalité étrangère, de plus de 100 nationalités différentes. La situation des clients de l'Office social évolue de façon dramatique. Un organigramme du Service de la Sécurité sociale d'Esch-sur-Alzette, ainsi qu'une fiche des statistiques de l'Office social sont distribués (cf. annexe).

Au sujet du foyer de nuit qui dispose de 18 places, il est précisé qu'il s'agit d'un projet-pilote, puisque c'est le premier foyer de nuit organisé par une commune, en collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration et le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale.

D'autres services disponibles à Esch sont notamment la « Jugend- an Drogenhëllef » et la « Stëmm vun der Strooss ».

Le « Jongenheem » met à disposition des logements aux jeunes qui en ont besoin. L'Office social coopère également avec la « Wunnengshëllef ». De plus en plus de jeunes se retrouvent sans logement, soit parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers, soit parce qu'ils ne bénéficient plus du soutien de leur famille, pour l'une ou l'autre raison.

En analysant les chiffres des clients et des visites du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au 14 juin 2010 (cf. « DETAILS », fiche statistique annexée), on constate une augmentation de 18,70% endéans trois ans. (Il est précisé que le programme informatique n'existe que depuis 2007.) Le bureau de l'Office social se compose actuellement de cinq personnes ayant de l'expérience dans le domaine social. Sur la même période de 2007 jusqu'à aujourd'hui, il a tenu 55 réunions et traité environ 57 dossiers par réunion.

Du côté des députés et des membres du Parlement des Jeunes se pose un certain nombre de questions, auxquelles répondent les responsables de l'Office social.

- Qu'en est-il de la consultation pour nourrissons ?

Ce service fut créé après la guerre et est destiné aux enfants jusqu'à l'âge de deux ans. Il est de nouveau fréquenté beaucoup plus ces derniers temps. La consultation sera organisée de façon différente suite à l'entrée en vigueur de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale.

- Comment s'explique le fait que parmi les clients de l'Office social, 19,6% sont des jeunes ayant moins de 25 ans, contre 2,6% de personnes au-dessus de 65 ans ?

- Le SAMU social existe-t-il toujours ?

Ce service, géré par la Croix-Rouge luxembourgeoise, a été supprimé, entre autres pour des raisons financières. La Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Égalité des chances envisage de s'occuper de ce sujet.

- Comment se présente le travail dans le domaine social pour la commune d'Esch au niveau du personnel ? Quels sont les coûts à supporter par l'État et la commune ? Dans quelle mesure est-il possible d'agir de façon préventive ?

La Ville d'Esch-sur-Alzette investit beaucoup dans la prévention. Ainsi, dans le contexte de la violence chez les jeunes, un projet d'entraînement de boxe « anti-agression » a été mis sur pied. Ce projet est également accessible aux clients du foyer de nuit et aux enfants de la maison relais.

- En ce qui concerne le transfert des données personnelles, les services communaux y ont tous accès via le SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique). Les services coopèrent efficacement, et il est rappelé que leur travail se fait au service des habitants.

- Il incombe à la politique de prendre ses responsabilités dans le domaine de la construction de logements sociaux. En aucun cas, ce domaine ne doit subir des réductions budgétaires. Par ailleurs, l'État doit soutenir les organisations oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- Dans le contexte d'une question relative à la répartition de la pauvreté, il est rappelé que les premières assises sociales ont été organisées il y a sept ans. 30% des ménages bénéficiaires du RMG au Luxembourg sont domiciliés à Esch-sur-Alzette ; le quartier Brill est le plus concerné. Il est aussi un fait que des personnes dans le besoin sont attirées à Esch, puisque leurs communes d'origine n'offrent pas les services et les aides nécessaires. Un député insiste sur l'importance de veiller à une bonne mixité sociale.

Concernant plus concrètement l'emploi de « streetworkers », il est souligné que la Commune d'Esch offre elle-même les services qu'une commune est censée offrir à ses habitants, au lieu de les céder à d'autres organisations. Il s'agit d'un choix politique à faire.

- Une évaluation du travail de l'Office social s'avère plutôt difficile, puisque les demandes divergent largement. Certains clients ne viennent qu'une ou deux fois. Le moment de la demande d'aide joue aussi un rôle : certains clients viennent tôt, d'autres s'adressent à l'Office quand ils se trouvent déjà dans une situation très difficile. L'évaluation dépend en outre des demandes et attentes des clients, ainsi que de la satisfaction des clients, d'un côté, et de celle de l'Office social, de l'autre côté.

Les membres de la Chambre des Députés et du Parlement des Jeunes tirent les conclusions suivantes des discussions :

- 1) Les pauvres sont pris en charge, ils ont une place et la commune agit.
- 2) L'évaluation du travail de l'Office social dépend d'une multitude de facteurs. Quelle peut/doit être l'évaluation du travail social ?
- 3) La lutte contre la pauvreté doit être une priorité au niveau local et national.
- 4) Les responsables politiques doivent s'occuper eux-mêmes du travail social et non pas le déléguer.
- 5) Le problème du logement devient de plus en plus un problème des jeunes.
- 6) Suivant l'exemple du « genderbudgeting », les moyens budgétaires doivent aussi être répartis de façon plus juste entre les générations.

Il convient de sensibiliser les gens qui ne se trouvent pas dans le besoin, afin de leur faire comprendre l'importance et l'impact de l'aide aux personnes pauvres pour toute la société.

La Commission parlementaire se propose d'organiser ultérieurement une réunion jointe avec la Commission du Logement.

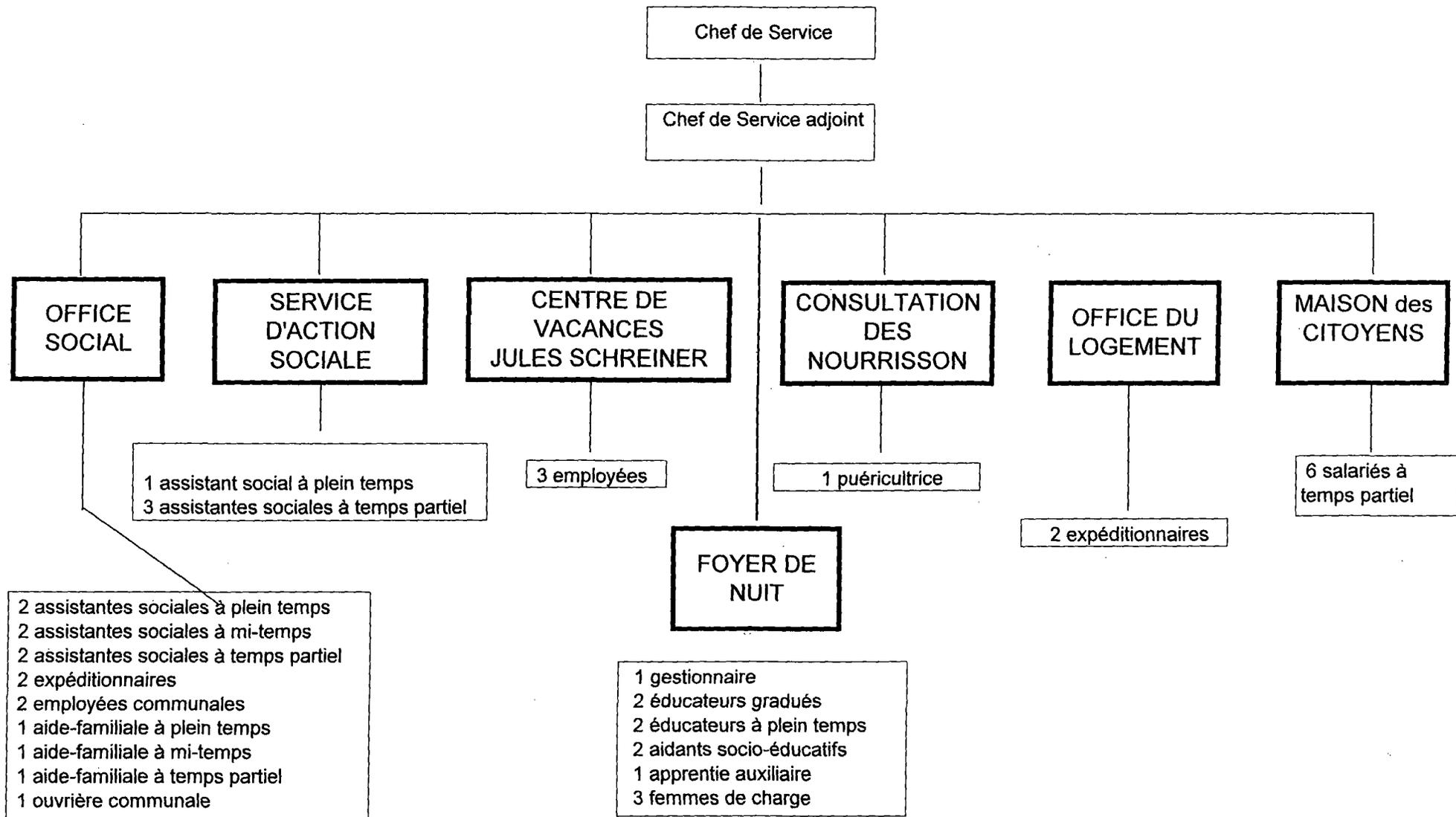
Luxembourg, le 12 juillet 2010

La Secrétaire,
Marianne Weycker

Le Président,
Mill Majerus

Annexes : - Organigramme du Service de la Sécurité sociale
- Statistiques de l'Office social

SERVICE DE LA SECURITE SOCIALE





**STATISTIQUES DE L'OFFICE SOCIAL
NOMBRE DE CLIENTS DU 1/7/2006 AU 31/12/2010**

ETAT CIVIL	TOTAL	%age
Célibataire	1103	35,9
Marié(e)	948	30,8
Divorcé	546	17,7
Séparé	383	12,4
Veuf(ve)	94	3,1
Inconnu	4	0,1
Total	3078	100

COMM. DOMESTIQUE	TOTAL	%age
1 ADULTE	1069	34,8
1 ADULTE + ENFANTS	428	13,9
2 ADULTES	417	13,5
2 ADULTES + ENFANTS	737	23,9
AUTRES	412	13,4
INCONNUE	15	0,5
Total	3078	100

DEMANDE	TOTAL	%age
SECOURS	1511	49,0
RMG	690	22,4
GERANCE-TUTELLE	12	0,4
AUTRES DEMARCHES	606	19,7
FAILLITE	88	2,9
LOGEMENT INFO	82	2,7
FRAIS MEDICAUX ET	89	2,9
Total	3078	100

NATIONALITE	TOTAL	%age
Luxembourgeoise	943	30,6
Portugaise	1378	44,8
Cap-verdienne	75	2,4
Française	182	5,9
Italienne	99	3,2
Yougoslave	131	4,3
Autre CEE	86	2,8
Hors CEE	170	5,5
Indéterminée	14	0,5
Total	3078	100

AGE	TOTAL	%age
MOINS DE 25 ANS	612	19,9
25 - 50 ANS	2025	65,7
51 - 65 ANS	362	11,8
PLUS DE 65 ANS	79	2,6
Total	3078	100

DETAILS	Clients	Visites
1.7.06 au 31.12.06	627	1695
1.1.07 au 31.12.07	1158	3830
1.1.08 au 31.12.08	1212	4421
1.1.09 au 31.12.09	1382	4914
1.1.10 au 14.06.10	795	2140
Total		17000

Nombre de décisions COS depuis le 1.1.07 (55 réunions)	3125	Moyenne 57
--	------	------------